

# PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Au service  
du peuple  
et du nature



## Programme national Rapport semi-annuel

## RÉPUBLIQUE DU CONGO

---

Programme ONU-REDD

---

Janvier-juin 2015

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, ce document ne sera pas imprimé sur papier afin de réduire au minimum l'impact des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à la neutralité climatique. Les documents des réunions du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet aux adresses suivantes : [www.unredd.net](http://www.unredd.net) ou [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)

## Notification des progrès

### 1.1 Résumé des progrès du Programme national

#### Résumé des progrès du Programme national (250 mots) :

Tous les organes de mise en œuvre du processus REDD+ sont en place (nationaux, départementaux, et auprès des parties prenantes dont la société civile) permettant de faire avancer à grand pas le processus du Congo. Ceci a en effet permis au pays d'élaborer la version préliminaire de sa stratégie nationale qui est l'objet d'une consolidation continue à travers notamment l'analyse coût-bénéfice de la REDD+, la cartographie des bénéfices multiples et la collecte de données sur les prix sur le marché des produits alimentaires/agricoles. Le lancement du plan d'investissement découlant de cette stratégie et le dialogue de politique nationale est également amorcé.

Outre la stratégie, l'élaboration de différents outils est en cours : le registre des projets et initiatives REDD+, les NR et le système S-MNV (qui sera doté d'un portail web). Le traitement et l'analyse des données collectées de l'inventaire forestier national, le traitement des images satellites ainsi que l'inventaire des gaz à effet de serre sont en cours pour permettre la construction d'outils à la fois transparent et conformes aux directives et précisions demandées par la CCNUCC.

Le Congo a comme objectif de présenter sa stratégie nationale REDD+ et son niveau d'émission de référence pour les forêts lors de la COP21 en décembre 2015 et déploie les efforts nécessaires pour y parvenir.

Une demande d'extension du Programme national sera faite par la République du Congo. Cette demande sera avalisée en Août 2015 par le Comité de pilotage du Programme avant sa soumission au Secrétariat de l'ONU-REDD pour non-objection du Conseil d'Orientation.

### 1.2 Commentaires de l'État et des entités non-étatiques

#### Les homologues de l'État doivent donner leur point de vue et des informations complémentaires supplémentaires non incluses dans l'évaluation globale des progrès (250 mots) :

La République du Congo, poursuit son engagement à faire valoir ses performances dans le cadre du processus REDD+ et à mettre en œuvre les activités auxquelles elle s'est prononcée.

La Coordination Nationale, sous la conduite des autorités nationales impliquées dans le dossier REDD+ (Présidence de la République, Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable) et avec le concours des organisations de la société civile, du secteur privé, des entités décentralisées et des communautés locales et autochtones, s'organise au quotidien pour garantir la synergie étroite qui est appelé à se consolider autour des interventions du FCPF et des agences d'appui à l'ONU-REDD.

L'accent sera mis sur l'appropriation nationale de façon à garantir la pleine participation des multi-acteurs de l'ensemble des composantes des parties prenantes au processus REDD+. Ce qui laisse beaucoup d'opportunité et d'assurance quant à la formulation et la consolidation des outils stratégiques et techniques du processus REDD+ à savoir : (i) la stratégie nationale REDD+, (ii) le scénario de référence des émissions et des absorptions, (iii) le système MRV, (iv) les PCIV-REDD+, etc.

Mettons donc tout en œuvre dans le cadre d'un partenariat pour garantir cette appropriation nationale en mettant en valeur l'expertise locale.

Les parties prenantes de la société civile doivent donner leur point de vue et des informations complémentaires supplémentaires (veuillez demander un résumé des travaux des comités et plates-formes des parties prenantes existants) (250 mots) :

L'action de l'ONU REDD a été visible au niveau de la société civile. La société civile a bénéficié d'un appui de l'ONU REDD pour la réalisation de l'assemblée générale de CACOREDD afin de renouveler le mandat des instances en charge de la gestion de l'organisation.

Il sied de noter que ces efforts consentis n'ont pas été appuyés par le total renforcement des capacités des acteurs de CACO REDD. L'ONU REDD devrait donc orienter son action sur cette thématique et la mise en application du plan d'action élaboré. Un accent particulier devra être mis sur la responsabilisation des comités départementaux de CACO REDD et sa composante population autochtone.

Le Programme national ONU REDD devrait aussi appuyer CACO REDD dans son fonctionnement.

## 2. Cadre des résultats

La matrice du cadre des résultats a pour but de mesurer les progrès réalisés lors de l'année en cours en comparaison avec les cibles de résultats annuels indiqués dans le plan de travail annuel de l'année en question. Si le cadre de référence a été modifié à la suite d'une révision de mi-parcours, cela doit être mentionné au-dessus du tableau des résultats. Pour cette section, veuillez donner :

- Pour chaque résultat, le titre du résultat en question. Il ne s'agit pas de faire un rapport sur une base annuelle en comparaison avec la cible finale des résultats, sur base d'un rapport annuel antérieur, veuillez cocher la case ci-dessous pour chaque résultat. Si le pays n'a pas encore produit de rapport annuel, ne cochez aucune case.
- Pour chaque résultat, veuillez fournir le titre du résultat et un résumé des progrès vers l'atteinte du résultat escompté. Veuillez dresser la liste de tous les indicateurs de performance, la base de référence y afférant et la cible annuelle escomptée du résultat pour l'année en question, ainsi qu'une brève description indiquant les progrès en comparaison avec la cible annuelle ou toute déviation par rapport aux plans.

Veuillez procéder de la même manière pour tous les résultats et extraits du cadre des résultats.

Résultat 1 : Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif		
<input checked="" type="checkbox"/> Sur la bonne voie pour réaliser ce résultat ;	<input type="checkbox"/> Petits retards escomptés, mesures correctives en place ;	<input type="checkbox"/> Retards importants escomptés

Extrait 1.1 : Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.

Progrès vers l'extrait :

Le texte légalisant la création et le fonctionnement des organes de gestion du processus REDD+ est publié dans le journal officiel. La CNREDD est totalement fonctionnelle. Les conseillers techniques internationaux sont opérationnels, leur compétence technique et leur professionnalisme sont reconnus par toutes les parties prenantes.

Le CONAREDD, suite à la publication du décret, est constitué : chaque ministère membre du CONA-REDD a identifié et désigné son représentant dans cet organe. La première réunion lançant cet organe est en préparation (prévue pour Juillet 2015).

Indicateurs :	Nombre de réunions régulières des organes mis en place dans le cadre de la REDD+
Base de référence :	Les organes centraux sont en place et se réunissent régulièrement. L'AG ordinaire de CACO REDD est réalisée.

Cible annuelle escomptée :	Organes centraux en place et fonctionnels Réunions des organes réalisées AG CACOREDD effectué
Atteinte de la cible annuelle :	Le texte officiel portant création et fonctionnement des organes du processus REDD+ est légalisé à travers sa publication dans le journal officiel (décret n° 2015-260 du 27 février 2015) Les organes de gestion du processus REDD+ sont en place au niveau national. Les conseillers techniques appuient la mise en place du mécanisme REDD+ au Congo. L'AG ordinaire de CACOREDD s'est déroulée en temps voulu. CACO REDD est dorénavant fonctionnel. Les membres de CONAREDD de chaque ministère sont identifiés et officiellement désignés par les ministères membres du CONAREDD. La réunion de lancement de l'organe est planifiée pour Juillet 2015.

Extrant 1.2 : Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.	
<p>Progrès vers l'extrait :</p> <p>Les cellules départementales ont été dotées de chefs de cellules et d'assistants. Les activités dans ces départements (les collectes de données pour l'élaboration des outils, la réalisation des réunions des CODEPA, etc.) sont mises en œuvre par ces équipes en place. Par ailleurs, d'importantes activités de communication et de transfert d'information sur la REDD+ au niveau des départements incombent à ces cellules décentralisées et ont été réalisées par elles.</p>	
Indicateurs :	Nombre de personnels en place
Base de référence :	3 personnels en place et fonctionnels
Cible annuelle escomptée :	3 personnels des cellules décentralisées totalement fonctionnels et réalisant les activités du processus REDD+ dans leurs départements respectifs
Atteinte de la cible annuelle :	Les départements du Niari, Sangha et Likouala sont totalement fonctionnels : les personnels sont recrutés et en place et les matériels sont mis à la disposition de ces cellules pour fonctionner. Les cellules départementales sont dotées chacune de plan de travail annuel, cohérent avec le plan de travail annuel de la CNREDD Les cellules décentralisées ont diffusé les informations sur la REDD+ dans les départements.

Extrant 1.3 : Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.	
<p>Progrès vers l'extrant :</p> <p>Le processus REDD+ a été présenté lors de plusieurs manifestations nationales et internationales à travers les outils qui ont été produits et disséminés par la CNREDD. Une feuille de liaison – une newsletter faisant état des avancées du processus REDD - est produite bimensuellement par la CNREDD pour informer des activités entreprises dans le cadre du processus.</p>	
Indicateurs :	Nombre d'outils de communication produits et nombre d'évènement auquel la CNREDD participe
Base de référence :	Peu d'outils sont disponibles
Cible annuelle escomptée :	Les outils sont produits et les informations disséminées au niveau national et au niveau international.
Atteinte de la cible annuelle :	<p>La CNREDD a animé des stands de communication lors d'évènements internationaux au Congo (Green Business et Réunion sur la gestion de la faune et flore sauvage d'Afrique).</p> <p>La CNREDD a participé à des journées de mobilisation sur la thématique de l'arbre.</p> <p>Plusieurs brochures de la CNREDD sont produites (en version française et anglaise) et distribuées lors d'évènements nationaux et internationaux (ex : réunion du PFBC au Cameroun, réunion du FCPF et de l'UNREDD à Washington).</p> <p>Une feuille de liaison est produite bimensuellement et distribuée auprès de toutes les parties prenantes pour les informer de l'avancement du processus REDD+.</p> <p>Un blog est disponible et renseigne des informations et activités menées dans le cadre du processus REDD+.</p>

Résultat 2 : Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes		
<input type="checkbox"/> Sur la bonne voie pour réaliser ce résultat ;	<input checked="" type="checkbox"/> Petits retards escomptés, mesures correctives en place ;	<input type="checkbox"/> Retards importants escomptés

Extrant 2.1 : Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives

<p>Progrès vers l'extrait :</p> <p>Le dialogue de politique national et international est prévu pour 2015 afin de pouvoir consolider la stratégie nationale, favoriser une appropriation nationale de très haut niveau et impliquer les partenaires dans le processus. La préparation des réunions prévue est réalisée. Toutes les réunions sont identifiées. Elles se tiendront à partir de Juillet 2015 jusqu'en décembre 2015 (la dernière activité prévue étant la présentation de la stratégie nationale lors de la COP21). Une importante activité de communication accompagnera cette activité.</p>	
Indicateurs :	<p>Nombre de réunions du dialogue de politique</p> <p>Études réalisées et/ou lancées</p>
Base de référence :	Le document de stratégie nationale REDD+ doit faire l'objet d'une consolidation
Cible annuelle escomptée :	<p>Les travaux analytiques sont lancés et/ou finalisés</p> <p>Le dialogue de politique est lancé</p>
Atteinte de la cible annuelle :	<p>Les études suivantes sont lancées et/ou finalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cartographie des bénéficiaires multiples est en cours de finalisation : les cartes sont disponibles et sont en attente de validation</li> <li>- L'analyse des coûts-bénéfices de la REDD+ est lancée : la collecte des données sur le territoire national est finalisée. Les données sont en cours de traitement.</li> <li>- L'élaboration du plan d'investissement est lancée : le consultant en charge de l'étude est recruté et est déjà en place.</li> </ul> <p>Le dialogue de politique est préparé : les documents techniques sont élaborés et les dates des réunions prévues (au niveau national et au niveau international) sont programmées. Les supports de communication pour accompagner les réunions sont identifiés et en cours d'élaboration.</p>

Extrait 2.2 : Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel

<p>Progrès vers l'extrait :</p> <p>Les activités d'appui aux communautés locales sont réalisées à travers une lettre d'accord signée avec le PRONAR. Les fonds de mise en œuvre sont ainsi mis à disposition du PRONAR pour que ce dernier mette en œuvre des activités liées à l'amélioration des niveaux de revenus des communautés locales mais également pour la production de plants et la mise en terre de ceux-ci dans le cadre du programme national de reboisement.</p> <p>Le reboisement / afforestation est considéré par le Congo comme étant un axe important d'augmentation du stock de carbone forestier (voir les options stratégiques liées à la foresterie – OS2). Le reboisement est prévu pour une valorisation par la suite (prélèvement durable) à des fins énergétiques.</p> <p>Si le reboisement est réalisé principalement par le PRONAR et le SNR (Service National pour le Reboisement), l'aspect communautaire est peu développé. La REDD+ veut ainsi expérimenter cette approche communautaire de reboisement pour voir si l'approche est réalisable (et jusqu'à quelle mesure) surtout dans des zones savanicoles non loin des grandes zones urbaines, afin de mettre à profit les communautés dans les futures activités REDD+ à mettre en place dans le futur.</p>	
Indicateurs :	Une lettre d'accord entre le PNUD et le PRONAR officialise la mise en œuvre du programme de petites subventions.
Base de référence :	La nature et les procédures de mise en œuvre du programme sont identifiées.
Cible annuelle escomptée :	Le programme est mis en œuvre.
Atteinte de la cible annuelle :	<p>Une lettre d'accord entre le PNUD et le PRONAR officialise la mise en œuvre du programme de petites subventions.</p> <p>Les bénéficiaires des petites subventions sont identifiés et les accords sont conclus pour la mise en œuvre des activités préconisées</p> <p>Les acquisitions de matériels sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme.</p>

<p>Extrait 2.3 : Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place</p>	
<p>Progrès vers l'extrait :</p> <p>La construction du registre national est en cours. Elle est effectuée par le SIFODD qui bénéficie d'une lettre d'accord avec le programme pour la mise en œuvre des activités prévues. Le registre sera disponible en Octobre 2015.</p>	
Indicateurs :	Établissement d'un registre national des projets et des initiatives REDD+
Base de référence :	Le registre national REDD+ n'existe pas. Seule des idées sur sa forme et son fonctionnement ont été émises.
Cible annuelle escomptée :	Le registre national des projets et des initiatives REDD+ est en place et fonctionnel



Atteinte de la cible annuelle :	Le cahier des charges de fonctionnement du registre est élaboré. Le script informatique pour la construction du logiciel est élaboré. Des réunions d'échange régulières sont réalisées pour l'élaboration et le suivi de la construction du logiciel.
---------------------------------	---

Extrant 2.4 : Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative	
Progrès vers l'extrant : Des sauvegardes nationales préliminaires, appelées PCI REDD+, ont été adoptées en décembre 2014, leur application (dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et de la mise en place du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS)) est en cours de considération.	
Indicateurs :	PCIV identifiés, validés et intégrés dans le registre
Base de référence :	Les PCIV sont identifiés.
Cible annuelle escomptée :	La forme initiale du SIS est identifiée.
Atteinte de la cible annuelle :	L'application des PCI dans le cadre du registre est en cours de discussion. La structure et le fonctionnement du SIS sont discutés lors de réunions, une ébauche d'arrangements institutionnels du système a été développée.

Extrant 2.5 : Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale	
Progrès vers l'extrant : La République du Congo s'est engagée à mettre en place un NERF qui prend en compte les données historiques, ajustées aux circonstances nationales. Pour la construction du NERF, un vaste programme de collecte de données a été lancé au niveau national permettant d'informer les données historiques et les éléments nécessaires aux ajustements (concessions forestières, agroindustrielles, minières et infrastructures).	
Indicateurs :	NR disponible
Base de référence :	Le Congo ne dispose pas de NR pour la REDD+

Cible annuelle escomptée :	Le NR national est élaboré.
Atteinte de la cible annuelle :	Un panel d'experts pour la construction du NR est identifié et formalisé : trois réunions techniques ont été organisées pour d'élaboration du NR par ce panel (en janvier, mars et juin). La méthodologie de construction du NR est définie : échelle, période de référence, etc. Les besoins en données nécessaires pour la construction du NR sont identifiés et un plan de collecte de données est élaboré. Un protocole d'accord pour la collecte des données relatives à la construction du NR a été signé d'une part avec la CN-REDD et d'autre part la CNIAC. La mise en œuvre de ce protocole a commencé par la formation des équipes de terrain.

Résultat 3 : Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel		
<input type="checkbox"/> Sur la bonne voie pour réaliser ce résultat ;	<input checked="" type="checkbox"/> Petits retards escomptés, mesures correctives en place ;	<input type="checkbox"/> Retards importants escomptés

Extrant 3.1 : Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités pour le système S&MNV renforcées	
<p>Progrès vers l'extrait :</p> <p>Le Congo a mis en route un vaste chantier consultatif et technique pour mettre en place son S-MNV. Le pays va capitaliser son expertise en matière d'aménagement forestier durable et de certification forestière pour mettre en place ce système. Parmi les piliers qui composent ce système : l'IFN est à sa phase d'analyse et de traitement ; Pour le SSTS : la carte hybride issue des trois produits (GFC, FACET et GAF) est en cours de finalisation ; pour l'IGES, le renforcement de capacité se poursuit. Le portail web SNSF est en construction.</p> <p>Cette activité n'a pas pris du retard en soi. Car celle-ci dépend de la mise en place du NERF (qui sera disponible en décembre 2015) dont il va suivre les activités.</p>	
Indicateurs :	Le Pays ne dispose pas de système MRV
Base de référence :	Les outils de suivi de la REDD+ sont à élaborer et l'inventaire national est à finaliser.
Cible annuelle escomptée :	Système S-MNV élaboré et des capacités nationales disponibles pour la mettre en œuvre

Atteinte de la cible annuelle :	<p>Un panel d'experts multi acteurs a été mise en place et fonctionnel pour l'élaboration du S-MNV</p> <p>Les réunions techniques sont programmées et réalisées (activités entre Mai 2015 et Février 2016) pour le suivi du processus d'élaboration du S-MNV par ce panel.</p> <p>La méthodologie d'élaboration du S-MNV se fait en lien avec les activités du NERF</p> <p>Les besoins en données nécessaires pour l'élaboration du S-MNV sont identifiés.</p>
---------------------------------	--

Extrant 3.2 : Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement respectif des capacités d'un tel suivi.	
<p>Progrès vers l'extrait :</p> <p>L'analyse des bénéfices multiples de la REDD+ au Congo a été réalisée et les résultats permettent de consolider l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.</p>	
Indicateurs :	Nombre de carte des bénéfices multiples à disposition
Base de référence :	Les analyses des bénéfices multiples ne sont pas disponibles
Cible annuelle escomptée :	La cartographie des bénéfices multiples est disponible et contribue à l'amélioration du contenu de la stratégie nationale REDD+.
Atteinte de la cible annuelle :	18 cartes des bénéfices multiples sont produites et disponibles.

### 3. Cadre de Varsovie pour la REDD+ et décisions connexes de la CCNUCC

Cette section a pour but de fournir des idées et d'appuyer un processus de réflexion sur la manière dont les pays réalisent des progrès par rapport au cadre de la convention, à savoir : 1) Stratégie et plan d'action nationaux pour la REDD+ ; 2) Niveau national d'émissions forestières de référence ; 3) Système de suivi forestier national et 4) Garanties et systèmes d'information sur les garanties.

Ne remplissez que les sections qui s'appliquent aux priorités identifiées pour le pays et indiquez S/O (sans objet) pour tout critère ou tout indicateur qui ne s'applique pas au contexte du pays.

1. Stratégie REDD+ nationale/Plans d'action REDD+ nationaux		
Appuyés par (cochez tout ce qui s'applique) : <input checked="" type="checkbox"/> Programme national ; <input type="checkbox"/> Soutien ciblé ; <input checked="" type="checkbox"/> Autre Source (FCFP et ressources propres du Gouvernement) ; <input type="checkbox"/> Sans objet		
Veuillez décrire brièvement les progrès réalisés, si possible, en séparant les progrès globaux des progrès effectués avec le soutien du Programme national (100 mots) : La version préliminaire de la stratégie nationale REDD+ du Congo fait l'objet d'une amélioration constante au regard des études, analyses et réflexions menées. Elle fera encore l'objet d'une consolidation à travers le dialogue de politique nationale en cours de préparation. Cette activité permettra également de renforcer l'engagement national de haut niveau sur le processus.		
Indicateurs	Critères de notation	Note <sup>1</sup>
Indicateur de processus	1.1. Est-ce que le pays dispose d'une Stratégie nationale ou d'un plan d'action national pour la REDD+ ?	1
	0 : Non	
	1 : En cours de conception	
	2 : Projet, en cours de délibération	
	3 : Adopté	
4 : Lien de la SN/du PA fourni sur le centre d'information de la plateforme web REDD+ de la		

<sup>1</sup> Si l'indicateur ne s'applique pas à la situation du pays, cochez S/O, le cas échéant.

		CCNUCC	
		5 : Application en phases initiales	
		6 : Application totale de la SN/du PA	
Indicateurs de solidité Indicateurs de solidité	1.2. Causes de la déforestation et de la dégradation de la forêt et obstacles aux activités REDD et REDD+ (le cas échéant) déterminées ?	0 : Causes pas encore déterminées	3
		1 : Causes identifiées	
		2 : Analyse approfondie des causes actuellement en cours	
		3 : Causes déterminées, avec analyse approfondie et informations à disposition.	
		4 : Causes directes déterminées et causes directes principales quantifiées (émissions de gaz à effet de serre) ou pondérées les unes par rapport aux autres avec un consensus et informations à disposition.	
	1.2.a Analyse approfondie des causes sous-jacentes (et agents de la déforestation et de la dégradation et obstacles, le cas échéant) de chaque cause directe ?	0 : Non, mentionnée de manière générique uniquement.	1
		1 : Dans une certaine mesure.	
		2 : Oui, études complètes et détaillées sur les causes sous-jacentes (c'est-à-dire, économiques, sociales, liées à la gouvernance, politiques, budgétaires et technologiques) de chaque cause directe.	
	1.2.b Est-ce que ce processus de détermination des causes et d'établissement de priorités entre les causes à prendre en compte en premier lieu a profité des contributions des parties prenantes de la société civile et des peuples autochtones ?	0 : Pas nécessaire, pour la plupart, travail de bureau, effectué par le ministère ou l'administration chargée du secteur forestier.	2
		1 : Dans une certaine mesure, quelques ateliers organisés.	
2 : Complètement : l'ensemble des causes a reçu d'importantes contributions de la part de la société			

		<i>civile, y compris par le biais de travaux de recherches intégrés pilotés par des organisations de la société civile.</i>	
	1.2.c Est-ce que ce processus de détermination et de séquençage des causes a profité des contributions d'autres secteurs (c'est-à-dire, de l'implication du secteur privé) ?	<i>0 : Non, travail de bureau uniquement effectué par un ministère.</i> <i>1 : Dans une certaine mesure : quelques réunions ont été organisées avec d'autres ministères.</i> <i>2 : Complètement : l'ensemble des causes a reçu d'importantes contributions de la part d'autres ministères, y compris par le biais de l'intégration des travaux de recherches d'autres ministères.</i>	1
	1.3. La stratégie REDD+ nationale est-elle pilotée par le pays ?	<i>0 : La SN/PA a été principalement rédigée par des consultants internationaux.</i> <i>1 : Dans une certaine mesure : un certain nombre de consultations ont eu lieu avec diverses parties prenantes.</i> <i>2 : Dans une grande mesure : la SN/le PA sont inclus dans le processus de dialogue et de prise de décisions politiques du gouvernement.</i>	2
	1.4. L'inclusion de l'aménagement des terres, de la politique foncière et/ou des questions de droits territoriaux dans la définition des P et M a été prise en compte ?	<i>0 : Non</i> <i>1 : Oui</i>	1
	1.5. Une approche nationale en matière de garanties, y compris la conception d'un système d'information sur les garanties, a été élaborée et est en cours de mise en œuvre en tant que partie intégrante du processus global de SN/PA ?	<i>0 : Non</i> <i>1 : Une approche a été exprimée mais pas encore mise en œuvre</i> <i>2 : L'approche a été mise en œuvre mais dans le cadre d'un processus parallèle, de manière quelque peu isolée de la SN/PA</i>	1

		<i>3 : Une approche a été élaborée et mise en œuvre en tant que partie intégrante du processus global de SN/PA</i>	
	1.6. Les questions relatives à la gouvernance forestière ont été prises en compte (ou font partie de la SN).	<i>0 : Non</i>	1
		<i>1 : Oui</i>	
	1.7. La SN/le PA sont informés par les bénéfiques et risques sociaux et environnementaux identifiés des P et M REDD+ prévues ?	<i>0 : Non</i>	1
		<i>1 : Les bénéfiques et/ou risques sociaux et environnementaux prioritaires sont identifiés d'une manière ad hoc et exprimés dans la SN/le PA.</i>	
		<i>2 : Les bénéfiques et risques environnementaux sont systématiquement identifiés pour chacune des P et M REDD+ candidates et leur faisabilité est étudiée. Les P et M REDD+ sont raffinées dans leur choix, conception, méthodologie et/ou lieu de manière à accroître les bénéfiques et réduire les risques</i>	
	1.8. Les considérations relatives au genre ont été prises en compte ?	<i>3 : Les bénéfiques et risques sociaux et environnementaux sont systématiquement identifiés pour chacune des P et M REDD+ candidates, qui ont été raffinées dans leur choix, conception, méthodologie et/ou lieu de manière à accroître les bénéfiques et réduire les risques, il existe des plans pour gérer tout risque résiduel et assurer l'optimisation des bénéfiques</i>	
		<i>0 : Non</i>	0
		<i>1 : Quelque peu, en parallèle, dans le cadre d'un processus à part.</i>	
	<i>2. Oui, pour chaque politique ou mesure ou orientation stratégique possible, les points de vue relatifs au genre</i>		

		<i>sont analysés.</i>	
1.9. Un point focal national ou une entité nationale REDD+ ont été nommés ?	0 : Non	<i>1 : Oui, au sein d'un ministère/d'une agence sectoriels, tel que le ministère de l'environnement, de la foresterie, des ressources naturelles ou autre semblable.</i>	1
	2 : Oui, au niveau d'un ministère/d'une agence dont les compétences s'étendent sur plusieurs secteurs, par exemple, finances, bureau du premier ministre, planification et aménagement du territoire.		
1.10. Réunions/ateliers réguliers rassemblant les parties prenantes ?	0 : Aucune réunion/aucun atelier de parties prenantes n'a encore été organisé.	<i>1 : Des réunions sont organisées de manière régulière avec une plateforme de consultation et des réunions à une fréquence sur laquelle les parties prenantes se sont accordées.</i>	1
	1 : Des réunions sont organisées de manière régulière avec une plateforme de consultation et des réunions à une fréquence sur laquelle les parties prenantes se sont accordées.		
	2 : Les acteurs du secteur privé ont été mobilisés par le biais de réunions/ateliers et sont impliqués.		
1.11. Avancement du Consentement libre préalable et éclairé (FPIC) ?	0 : Non	1 : Oui	0
	1 : Oui		
OPTION 1 1.12. Options REDD+ stratégiques et/ou activités REDD+ identifiées ?	0 : Non	<i>1 : Oui – des options REDD+ stratégiques et/ou des activités REDD+ ont été mises en place (veuillez indiquer laquelle de ces deux caractéristiques ont été mises en place)</i>	1
	2 : Oui – des options REDD+ stratégiques et les activités REDD+ ont été mises en place		
OPTION 2 - P et M	0 : Non		1



1.12. Des politiques et mesures (P et M) ont été clairement définies et abordent les causes prioritaires directes et les causes sous-jacentes connexes ?	1 : P et M clairement définies.	
	2 : P et M clairement définies et prenant en compte les causes directes et sous-jacentes connexes.	
	3 : P et M clairement identifiées et prenant en compte les causes directes et sous-jacentes connexes et lien explicite entre la portée de la REDD+ tracé pour au moins une partie des P et M.	
	4 : Oui et approuvé par un décret officiel ou le plan de développement national.	
1.12.a Qualité du processus pour l'identification des options, politiques et mesures REDD+	0 : Quelques parties prenantes autres que le ministère chef de file ont apporté des contributions.	1
	1 : Les parties prenantes qui conviennent peuvent apporter des contributions.	
	2 : Les parties prenantes qui conviennent ont des options, politiques et mesures définies.	
1.13. Accords institutionnels pour la planification et l'application des activités REDD+ en place ?	0 : Accords institutionnels pas encore en place	0
	1 : Accords institutionnels en cours d'élaboration	
	2 : Accords institutionnels en place et opérationnels	
1.14. Options d'investissement dans la REDD+ et stratégies de mobilisation des ressources élaborées ?	0 : Non	0
	1 : Opportunités et défis d'investissement de la REDD+ identifiés (y compris les analyses quantitatives et qualitatives du potentiel de l'investissement)	
	2 : Opportunités d'investissement dans la REDD+ identifiés et stratégies de mobilisation des ressources élaborées, y compris financements nationaux et internationaux, instruments budgétaires et investissements privés	
1.15. Mécanisme financier solide et transparent pour l'application	0 : Non	0

	de la REDD+ (y compris les PAR) en place ?	1 : <i>En cours d'élaboration</i>	
		2 : <i>Conçu</i>	
		3 : <i>Fonctionnel</i>	
	1.16. Les rôles complémentaires des divers niveaux d'administrations publiques (national, sous-national, local) et des P et M connexes ont été identifiés, quelle que soit l'échelle des décisions ?	0 : <i>Non</i>	0
		1 : <i>Oui</i>	
	1.17. Système solide de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la REDD+ qui fonctionne	0 : <i>Non</i>	0
1 : <i>Suivi et évaluation des P et M</i>			
2 : <i>Suivi et évaluation des P et M et des causes</i>			

<b>2. Niveaux d'émission de référence pour les forêts (FREL) / Niveaux de référence pour les forêts (FRL)</b>			
Appuyés par (cochez tout ce qui s'applique) : <input checked="" type="checkbox"/> Programme national ; <input type="checkbox"/> Soutien ciblé ; <input type="checkbox"/> X Autre Source (FCPF et sources propres du Gouvernement) ; <input type="checkbox"/> Sans objet			
La République du Congo s'est engagée à mettre en place un NERF national qui prend en compte les données historiques, ajustées aux circonstances nationales. Pour la construction du NERF, un vaste programme de collecte de données a été lancé au niveau national permettant d'informer les données historiques et les éléments nécessaires aux ajustements (concessions forestières, agroindustrielles, minières et infrastructures).			
<b>Indicateurs</b>		<b>Critères de notation</b>	<b>Note</b>
Indicateur de processus	2.1. Le pays dispose-t-il d'un FREL/FRL ?	0 : <i>Non</i>	2
		1 : <i>Phase de renforcement des capacités FREL/FRL</i>	
		2 : <i>FREL/FRL en construction</i>	
		3 : <i>Projet FREL/FRL</i>	
		4 : <i>FREL/FRL terminé</i>	
		5 : <i>FREL/FRL soumis à la CCNUCC</i>	

Indicateurs de solidité	2.2. Définition de forêt nationale pour la REDD+ adoptée (en accord avec l'inventaire de gaz à effet de serre) ?	0 : Définition de forêt nationale pas encore adoptée	1
		1 : Définition de forêt nationale adoptée	
	2.3. Portée du FREL/FRL définie (une ou plusieurs activités REDD+ : réduction des émissions provenant de la déforestation, réduction des émissions provenant de la dégradation de la forêt, conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable de la forêt, amélioration des stocks de carbone forestier).	0 : Non	1
		1 : Oui	
	2.4. Portée des FREL/FRL définie (une ou plusieurs des cinq réservoirs de carbone du GIEC : biomasse aérienne, biomasse souterraine, nécromasse, litière, sol) ?	0 : Non	1
		1 : Oui	
	2.5. Échelle du FREL/FRL définie (national/sous-national) ?	0 : Non	1
		1 : Oui	
	2.6. Période du FREL/FRL défini (point de référence historique choisi) ?	0 : Non	1
1 : Oui			
2.7. Données FREL/FRL compilées (facteurs d'émission et données historiques sur l'activité) ?	0 : Aucune étape franchie vers la collecte de données	1	
	1 : Collecte de données continue		
	2 : Données compilées		
2.8. Méthodologie pour la mise en place d'un FREL/FRL identifiée ?	0 : Aucune étape franchie vers l'élaboration d'une méthodologie	1	
	1 : Élaboration d'une méthodologie continue		
	2 : Méthodologie élaborée		
2.9. Calendrier de soumission à la CCNUCC établi ?	0 : Aucune étape franchie vers une soumission à la CCNUCC	2	
	1 : Calendrier de soumission en cours d'élaboration		
	2 : Calendrier à soumettre établi		
	3 : Soumission effectuée dans les délais		

	2.10. Plan de mise à jour périodique du FREL/FRL établi ?	<i>0 : Aucune étape franchie vers la mise à jour du FREL/FRL initial</i>	0
		<i>1 : Plan pour la mise à jour périodique créé</i>	
		<i>2 : Mise à jour du FREL/FRL en cours conformément au plan</i>	

<b>3. Systèmes nationaux de surveillance des forêts</b>				
Appuyés par (cochez tout ce qui s'applique) : <input checked="" type="checkbox"/> Programme national ; <input type="checkbox"/> Soutien ciblé ; <input type="checkbox"/> XAutre Source (FCPF et Ressources propres du Gouvernement) ; <input type="checkbox"/> Sans objet				
Le Congo a mis en route un vaste chantier consultatif et technique pour mettre en place son SNSF, capitalisant sur son expérience en aménagement forestier durable et en certification forestière. Parmi les piliers qui composent ce système : l'IFN : les données collectées sont en phase d'analyse et de traitement ; Pour le SSTS : la carte hybride issue des trois produits existants (GFC, FACET et GAF) est en cours de finalisation ; pour l'IGES, le renforcement de capacité se poursuit. Le portail web SNSF est en construction et sera bientôt disponible.				
<i>Indicateurs</i>			<i>Critères de notation</i>	<i>Note</i>
Indicateur de processus	3.1. Le pays dispose-t-il d'un système national de surveillance des forêts ?		<i>0 : Non</i>	2
			<i>1 : Phase de renforcement du système de surveillance des forêts</i>	
			<i>2 : Système national de surveillance des forêts en construction</i>	
			<i>3 : Projet de système national de surveillance des forêts en place et capable d'effectuer le suivi, la surveillance, la notification et la vérification</i>	
			<i>4 : Système national de surveillance des forêts institutionnalisé et générant suivi, surveillance, notification et vérification REDD+</i>	

		<i>5 : Informations du système national de surveillance des forêts soumis à la CCNUCC à l'Annexe technique du BUR</i>	
Indicateurs de solidité	3.2. Système de surveillance des terres en place pour évaluer les données de l'activité ?	<i>0 : Aucune étape encore franchie vers un système de surveillance des terres</i>	1
		<i>1 : Travaux en cours pour la mise en place d'un système de surveillance continue des terres</i>	
		<i>2 : Système de surveillance des terres en place et opérationnel</i>	
	3.3. Disponibilité d'informations basées sur le sol pour déterminer les facteurs d'émissions ?	<i>0 : Non</i>	1
		<i>1 : Oui</i>	
	3.4. Inventaire national des gaz à effet de serre en place (en particulier pour le secteur UTCATF) ?	<i>0 : Aucune étape encore franchie vers un inventaire des gaz à effet de serre</i>	1
		<i>1 : Travaux en cours pour la mise en place d'un inventaire des gaz à effet de serre</i>	
		<i>2 : Inventaire de gaz à effet de serre en place</i>	
		<i>3 : Inventaire de gaz à effet de serre en place dans BUR récent</i>	
	3.5. Informations produites par le Système national de surveillance de forêts transparentes et mises à la disposition des parties prenantes ?	<i>0 : Aucune étape encore franchie vers un Système nationale de surveillance des forêts</i>	0
<i>1 : Informations du Système national de surveillance des forêts transparent mais pas encore partagées avec les parties prenantes qui conviennent</i>			
<i>2 : Informations produites par le Système national de surveillance de forêts transparentes et mises à la disposition des parties prenantes</i>			

3.6. Le Système national de surveillance des forêts est soutenu par les accords institutionnels au niveau national ?	0 : Non	0
	1 : Oui	

4. Garanties et système d'information sur les garanties		
<p>Appuyés par (cochez tout ce qui s'applique) : <input checked="" type="checkbox"/> Programme national ; <input type="checkbox"/> Soutien ciblé ; <input checked="" type="checkbox"/> Autre Source (FCPF et ressources propres du Gouvernement) ; <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Des sauvegardes nationales préliminaires, appelées PCI REDD+, ayant été identifiées, leur application (dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et de la mise en place du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS)) est en cours de considération. Les réflexions sur le SIS sont en cours et la forme initiale du système a été ébauchée, ainsi que l'arrangement institutionnel qui l'accompagnera.</p>		
Indicateurs	Critères de notation	Note
Indicateur de processus 4.1. Le pays dispose-t-il d'un Système d'information sur les garanties qui offre des informations sur la manière dont les garanties de Cancun sont prises en compte et respectées dans toute la mise en œuvre des actions REDD+ ?	0 : Non	2
	1 : Objectifs du système d'information sur les garanties déterminés	
	2 : Besoins en informations et structure du système d'information sur les garanties déterminés	
	3 : Systèmes d'information existants et sources évaluées	
	4 : Le Système d'information sur les garanties est conçu sur la base de systèmes d'information existants et nouveaux ainsi que sur des sources clairement exprimées dans un document avalisé par le gouvernement national	
5 : Le Système d'information sur les garanties est fonctionnel se base sur des systèmes d'information existants et nouveaux ainsi que sur des sources		

		<i>clairement exprimées dans un document avalisé par le gouvernement national</i>	
		<i>6 : Résumé des informations sur les garanties de la REDD+, informé par le Système d'information sur les garanties, soumis à la CCNUCC</i>	
Indicateurs de solidité	4.2. Chaque garantie est clarifiée en fonction des circonstances nationales	<i>0 : Non</i>	1
		<i>1 : En partie, avec les politiques, lois et réglementations existantes et/ou de nouveaux principes, critères et/ou indicateurs</i>	
		<i>2. De manière complète, avec les politiques, lois et réglementations existantes et/ou de nouveaux principes, critères et/ou indicateurs</i>	
	4.3. Accords institutionnels pour chacune des fonctions identifiées du Système d'information sur les garanties déterminés et approuvés ?	<i>0 : Non</i>	0
		<i>1 : Oui, accords institutionnels pour les responsabilités fonctionnelles pour le Système d'information sur les garanties identifiées au sein des administrations publiques.</i>	
		<i>2 : Oui, accords institutionnels pour les responsabilités fonctionnelles pour le Système d'information sur les garanties identifiées au sein des administrations publiques et entre les acteurs non-étatiques, le cas échéant.</i>	
		<i>3 : Oui, accords institutionnels pour les responsabilités fonctionnelles pour le Système d'information sur les garanties identifié et affecté au sein des administrations et entre les acteurs non-étatiques, le cas échéant, et par le biais d'un processus consultatif/participatif avec les parties</i>	

		<i>prenantes qui conviennent.</i>	
4.4. Le Système d'information sur les garanties offre des informations transparentes et cohérentes accessibles à toutes les parties prenantes qui conviennent ?		<i>0 : Non, le Système d'information sur les garanties n'est pas encore en place.</i>	0
		<i>1 : Oui, le Système d'information sur les garanties contient des informations transparentes et cohérentes mais n'a pas encore mis ces informations à la disposition de toutes les parties prenantes qui conviennent ?</i>	
		<i>2 : Oui, le Système d'information sur les garanties offre des informations transparentes et cohérentes accessibles à toutes les parties prenantes qui conviennent.</i>	
		<i>3 : Oui, le Système d'information sur les garanties offre des informations transparentes et cohérentes accessibles à toutes les parties prenantes qui conviennent et répond aux objectif du Système d'information sur les garanties.</i>	
4.5. Le Système d'information sur les garanties est assez souple pour permettre des améliorations au fil du temps ?		<i>0 : Non, le Système d'information sur les garanties n'est pas encore en place.</i>	0
		<i>1 : Oui, le Système d'information sur les garanties est en place mais il n'existe pas de plan précisément exprimé pour des améliorations au fil du temps.</i>	
		<i>2 : Oui, le Système d'information sur les garanties est en place et les améliorations au fil du temps ont été démontrées</i>	



## 5. Versements financiers

Résultats du programme	Organisation des NU	Montant transféré par le Fonds fiduciaire multipartenaire	Budget prévu pour 2015 <sup>2</sup>	Dépenses à ce jour pour 2015 (au 30 juin 2015)	Dépenses anticipées d'ici au 31 décembre 2015
Résultat 1 : Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif	FAO	50 000		0	
	PNUD	801 000	482 860	287 490,41	
	PNUE	10 000	0	0	
<i>Sous-total</i>		861 000			
Résultat 2 : Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes	FAO	298 532		0	
	PNUD	743 568	306 445	77 721,10	111 378,37
	PNUE	515 000	184 035	184 035	
<i>Sous-total</i>		1 557 100			
Résultat 3 : Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel	FAO	930 218	832 140	197 409	135 000
	PNUD	150 000	11 812	0	
	PNUE	240 000			
<i>Sous-total</i>		1 320 218			
Frais de soutien indirects (7 % GMS)	FAO	89 512	58 984	2941	
	PNUD	118 620		19 037,12	
	PNUE	53 550			
Frais de soutien indirects (Total)		261 682		21 978,12	
FAO (Total) :		1 368 262	891 124	332 409	
PNUD (Total) :		1 813 188	801 118	384 248,63	
PNUE (Total) :		818 550	184 035	184 035	
<b>TOTAL :</b>		<b>4 000 000</b>	1 876 272	922 670,75	

<sup>2</sup>Comme l'indique le plan de travail annuel pour 2015.

## 6. Gestion adaptable

### Retards et actions correctives

1. Quels sont les retards/obstacles rencontrés au niveau national ?

La mise en œuvre du programme national connaît des retards de mise en œuvre pour 2015. La mise en œuvre des activités est décalée, sur une durée qui peut aller de quelques jours à presque 6 mois (cas du dialogue de politique). Ceci est dû principalement à l'indisponibilité de certains partenaires du MEFDD/CNREDD en charge de la mise en œuvre du processus REDD+ et de la difficulté de ce dernier à les mobiliser, afin de faire un processus réellement participatif. La tenue des réunions de haut niveau dans le cadre du dialogue de politique permettra de palier ce problème car permettra de mobiliser ces partenaires, ainsi que de les engager dans le processus.

2. Est-ce que ces retards/obstacles ont été soulevés et/ou ont fait l'objet d'une discussion lors des réunions du Comité directeur du Programme ?

Oui ;  Non

3. Quels sont les retards/obstacles anticipés en ce qui concerne leur impact sur le Programme national ?

Certaines activités telle l'élaboration de la stratégie nationale et sa validation, l'élaboration du niveau de référence et la construction de l'outil S-MNV connaissent des retards de mise en œuvre. Ces retards engendrent la nécessité d'une demande de prolongation du programme national étant donné que toutes les activités programmées ne seront pas mises en œuvre et les fonds à disposition ne seront pas en totalité utilisés.

4. Comment est-ce que ces retards/obstacles sont pris en compte ?

Une prolongation du programme nationale sera demandée par le Comité de pilotage qui se réunira en Juillet 2015, suite à une recommandation dudit comité. Cette prolongation sera demandée pour une période de 9mois et devra couvrir la réalisation de toutes les activités programmées, y compris l'évaluation finale du programme national. Une nouvelle programmation (avec une nouvelle budgétisation mobilisant les fonds disponibles) sera réalisée à cet effet pour couvrir la période de la prolongation. La demande de prolongation, dès que validée officiellement par le comité de pilotage, sera transmise au Secrétariat de l'ONU-REDD.

### Opportunités et partenariats

1. Sur la période de notification, des opportunités, inconnues lors de la conception du programme, capables de contribuer à l'avancer des efforts sur la REDD+ se sont-elles présentées ?

Des activités non identifiées lors de la conception du programme devaient être mises en œuvre pour l'élaboration des outils de la REDD+. Par exemple, la communication et la diffusion de l'information sur le processus ont été identifiées comme étant la base de la réussite du processus : leur mise en œuvre a été intensifiée car ce qui a été prévu dans le programme national et plus largement le processus n'est pas suffisant. Egalement, étant donné la place importante du CNIAC pour la conception des outils de la REDD+ (principalement le NRF/NERF et le MRV), un appui à son opérationnalisation a été octroyé par le programme.

2. Comment est-ce que ces opportunités sont incorporées dans les travaux du Programme national ?

Afin de pouvoir intégrer ces activités dans le programme, ces activités ont été planifiées lors de la

conception des plans annuels et de budgétisation de travail et devaient être validées par le comité de pilotage (instance habilitée à prendre des décisions sur le fonctionnement du programme) avant d'être mise en œuvre.

Tant que les nouvelles activités (ou activités réorientées) entrent dans la logique de mise en œuvre du processus REDD+ et sont justifiées, elles sont validées par le comité de pilotage.

## 7. Soutien ciblé

Si le pays a reçu un Soutien ciblé au cours de la période de notification, veuillez décrire la manière dont cela a complété le Programme national et a contribué à l'avancée du processus de préparation dans le pays.

Résumé du soutien ciblé (250 mots) :
Pas de demande